



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le 20 août 2024 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse
Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault
Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont
La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune
Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe

ABSENCE(S) :

SONT AUSSI PRÉSENTS :

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Elisabeth Chevalier
La directrice des finances, madame Joanne Parent
2 citoyens
1 journaliste

Ouverture de la session

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2024-08-1546

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 20 août 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 20 août 2024 avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 9.1

Tout en laissant l'item "Affaires nouvelles" ouvert.

2024-08-1547

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance régulière du 16 juillet 2024.

2024-08-1548

Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 juillet au 13 août 2024: Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 juillet au 13 août 2024 totalisant 11 361.36 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe A)

2024-08-1549 Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 10 juillet au 13 août 2024: Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 10 juillet au 13 août 2024 totalisant 5 100.00 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe B)

2024-08-1550 Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 juillet au 13 août 2024: Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 juillet au 13 août 2024 totalisant 350 606.91 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2024-08-1551 Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 10 juillet au 13 août 2024: Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 10 juillet au 13 août 2024 totalisant 39 149.18 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe D)

2024-08-1552 Mise à jour du Fonds de soutien - chemins d'accès aux activités de villégiature

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire soutenir les initiatives favorisant l'amélioration du réseau des chemins multiressources sur le territoire public ainsi que l'accès aux activités de villégiature;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour certaines dispositions de ce fonds, entre autres au niveau des frais admissibles.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la mise à jour d'août 2024 du Fonds de soutien - chemins d'accès aux activités de villégiature.

2024-08-1553 Adoption de projets retenus dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FRR-AMV-2024-08 - Construction d'un nouveau pont sur la rivière des Îles de Mai » de l'organisme Club de motoneigistes Odanak inc. en accordant une aide financière maximale de 30 000 \$;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FRR-AMV-2022-09 - Achat d'une nouvelle surfaceuse » de l'organisme Club de motoneigistes Odanak inc. en accordant une aide financière maximale de 30 000 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même l'entente relative au Fonds régions et ruralité;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2024-08-1554

Adoption de projets retenus dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants pour les équipements à caractère supralocal

La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune s'abstient de participer au débat et au vote.

ATTENDU le règlement 04-2006 – règlement ayant pour but de désigner la station de ski Gallix comme équipement à caractère supralocal;

ATTENDU QUE par ce règlement, le Comité de relance demeure entièrement propriétaires des actifs mobiliers et immobiliers servant à l'exploitation de la station de ski et responsable de la gestion desdits actifs en conformité avec les modalités et engagements prévus audit règlement;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant les projets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet «FRR2-SUP-2024-01 Relève technique» du Comité de relance de la station de ski Gallix en accordant une aide financière d'un montant maximum de 1 018 759 \$ de 2024 à 2029, conditionnellement au renouvellement de l'entente relative au Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet «FRR2-SUP-2024-02 Redressement» du Comité de relance de la station de ski Gallix en accordant une aide financière d'un montant maximum de 160 776 \$ de 2024 à 2026;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet «FRR2-SUP-2024-03 Relance» du Comité de relance de la station de ski Gallix en accordant une aide financière d'un montant maximum de 116 369 \$ de 2026 à 2029, conditionnellement au renouvellement de l'entente relative au Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet «FRR2-SUP-2024-04 Optimisation» du Comité de relance de la station de ski Gallix en accordant une aide financière d'un montant maximum de 394 107 \$ de 2024 à 2029, conditionnellement au renouvellement de l'entente relative au Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet «FRR2-SUP-2024-05 Diversification» du Comité de relance de la station de ski Gallix en accordant une aide

financière d'un montant maximum de 209 989 \$ de 2026 à 2029, conditionnellement au renouvellement de l'entente relative au Fonds régions et ruralité;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même l'entente du Fonds régions et ruralité – volet 2;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2024-08-1555

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants pour la protection de la vie et des biens - FRR2-2024-05

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a établi comme priorité la protection de la vie et des biens dans sa politique de soutien aux projets structurants;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le projet « FRR2-2024-05 - Formation de 8 agents de changements - Formation Flash » de la Ville de Sept-Îles et de la Ville de Port-Cartier, retenu et présenté dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants en accordant une aide financière maximale de 148 545 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire MRC - Fonds FRR2 – Sécurité;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2024-08-1556

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu (FSIM) – FSIM4-2024-03

ATTENDU l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique conclue entre la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières, laquelle créant un fonds pour le soutien financier d'initiatives du milieu en lien avec cette problématique.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FSIM4-2024-03 - Séjour exploratoire septembre 2024 » de l'organisme Carrefour-jeunesse emploi de Duplessis, présenté dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu et verse une aide financière de 32 000 \$, pour sa réalisation;

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans l'entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents requis en lien avec la présente résolution.

2024-08-1557

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de soutien - Chemins d'accès aux activités de villégiature

ATTENDU QUE par ce fonds, la MRC de Sept-Rivières désire soutenir les initiatives favorisant l'amélioration du réseau des chemins multiressources sur le territoire public ainsi que l'accès aux activités de villégiature;

ATTENDU la demande de l'Association des utilisateurs du chemin du Lac Profond en date du 6 mai 2024 pour compléter le montage financier du projet de réparation du pont de la Rivière Pentecôte.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC retienne le projet de réparation du pont de la Rivière Pentecôte et verse une contribution de 12 056 \$ à l'Association des utilisateurs du chemin du Lac Profond à même le Fonds de soutien - Chemins d'accès aux activités de villégiature;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents requis en lien avec la présente résolution.

2024-08-1558

Octroi d'une aide financière dans le cadre du programme SE-Volet 2 garderie en milieu familial

ATTENDU le dépôt du projet SG-01-2024.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une subvention de 5 000 \$ à madame Sawsen Élaroui dans le cadre de son programme de soutien de garderie en milieu familial;

QUE les sommes soient prises à même le poste MRC – Projets spéciaux.

2024-08-1559

Octroi du contrat - Accompagnement par la FQM dans les appels d'offres

ATTENDU QUE le conseil a autorisé par la résolution 2023-11-1302 une entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire être accompagnée par la FQM dans ses appels d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les contrats pour l'accompagnement dans les appels d'offres soient octroyés de gré à gré à la FQM, et ce, pour un montant maximum de 50 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans les postes budgétaires appropriés aux appels d'offres;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale et la direction des finances à signer les contrats et tout autre document s'y rattachant.

2024-08-1560

Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement

ATTENDU QU'une lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement du Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite a été reçue par la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire donner suite à cette offre.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte l'offre de crédit variable à l'investissement selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre;

QUE le préfet et la direction générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

2024-08-1561

Embauche pour pourvoir au poste de coordonnateur en aménagement du territoire

ATTENDU la proposition d'offre d'emploi en date du 5 août 2024 concernant le poste de coordonnateur en aménagement du territoire;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection suite au processus d'embauche.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche de monsieur Tidiane Ndiaye pour pourvoir au poste de coordonnateur en aménagement du territoire;

QUE la date d'entrée en poste soit à convenir avec le directeur de l'aménagement;

QUE la MRC de Sept-Rivières consente à monsieur Tidiane Ndiaye le salaire et les avantages sociaux conformément à la Politique administrative des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières et aux conditions convenues dans la lettre d'offre d'emploi datée du 5 août 2024;

QUE la MRC de Sept-Rivières confirme la mise en application de la Politique salariale en attribuant la classe 2, échelon 10 à monsieur Tidiane Ndiaye;

QUE la direction générale soit autorisée à signer le contrat d'embauche.

2024-08-1562

Demande d'extension pour le dépôt du rôle pour l'exercice financier 2025 au 1er novembre 2024

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières, agissant comme municipalité locale pour le TNO Lac-Walker, a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser le rôle d'évaluation de la municipalité;

ATTENDU QUE le délai prévu à l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, est au 15 septembre et ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle de la municipalité d'être en mesure de confectionner le rôle d'évaluation prévu pour 2025 pour la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de cette loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant;

ATTENDU la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt du rôle d'évaluation foncière de la municipalité mentionnée ci-haut.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde un délai supplémentaire, soit avant le 1er novembre 2024, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt du rôle d'évaluation de la MRC de Sept-Rivières, agissant comme municipalité locale pour le TNO Lac-Walker;

QUE le conseil mandate la direction générale pour acheminer une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-08-1563

Participation et demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités

ATTENDU l'appel à projet du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), qui vise à accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives;

ATTENDU l'admissibilité de la MRC de Sept-Rivières à participer au programme pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE, dans le cadre du PAC, la MRC de Sept-Rivières est admissible à une aide financière de 50% des dépenses sur un an jusqu'à un maximum de 100 000 \$, pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne, et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles;

ATTENDU la volonté du MIFI de travailler avec la MRC de Sept-Rivières pour la réalisation de ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la MRC de Sept-Rivières à soumettre une demande d'aide financière d'un montant de 53 525 \$ au MIFI dans le cadre du PAC;

QUE la MRC confirme sa participation de 50% au projet pour une somme de 53 525 \$ sur un an à être financé à 50% par le Fonds régions et ruralité volet 2 et le résiduel par le Fonds de soutien aux initiatives du milieu;

QU'Elisabeth Chevalier, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents requis en lien avec la présente résolution.

2024-08-1564

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2024-382 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 de la Ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2024-382 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la *Loi* par le conseil de la Ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2024-382 de la Ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement.

2024-08-1565

Résolution n° 2407-461 de la Ville de Sept-Îles - Dérogation mineure n° 2024-056

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles a adopté la résolution n° 2407-461 concernant l'acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure n° 2024-056;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise à la MRC de Sept-Rivières conformément aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières avise la Ville de Sept-Îles qu'il n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2024-08-1566

Participation à une activité de financement de l'Amicale interculturelle de Sept-Îles

ATTENDU la tenue de la 4e édition du souper interculturel qui aura lieu le 28 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de l'Amicale interculturelle de Sept-Îles pour la somme de 650 \$.

QUE les sommes soient prises à même le poste « projets spéciaux »

Période de questions

Le préfet et la directrice générale répondent aux questions du public.

2024-08-1567

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la session régulière du 20 août 2024 soit levée à 16 h 57.

Denis Miousse
Préfet

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Denis Miousse
Préfet